

Organisation du 7^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire

L'organisation annuelle d'un « rendez-vous » entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire est de nature à focaliser l'attention de manière significative en France comme en Europe, et de contribuer à l'échelle du bassin de la Loire à la fertilisation croisée entre recherche/communauté scientifique, recherche/industrie et recherche/société.

Ce rendez-vous constitue un élément déterminant quant à la traduction du souhait de donner de l'envergure à la recherche ligérienne. La valorisation des résultats de cette dernière et du capital scientifique ligérien, à des fins opérationnelles notamment, contribue à renforcer la notoriété du bassin de la Loire comme territoire de créativité.

L'édition 2012, sixième événement de ce type organisé dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013, s'est déroulée à Clermont-Ferrand le 25 octobre. Une nouvelle formule a été proposée en introduisant notamment une série de présentations en binômes chercheur/gestionnaires.

Considérant l'importance tant stratégique que financière du volet RDI du programme opérationnel plurirégional Loire adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007, il est proposé l'organisation à Orléans du 7^{ème} Rendez-vous, le 18 septembre 2013, en lien avec le Festival de Loire (18 - 22 septembre 2013).

Dans la continuité de la formule proposée pour la 6^{ème} édition, il est proposé de poursuivre et d'amplifier le transfert des résultats des travaux de recherche directement vers les gestionnaires. Ainsi, les interventions en binôme chercheurs/gestionnaires seront maintenues favorisant par conséquent les interactions directes entre les communautés sur des thèmes concrets et directement mobilisables par les gestionnaires.

En termes financiers, et au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2012, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à un montant n'excédant pas 50 000 € TTC, sans augmentation par rapport aux six précédentes éditions. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.